

## Comment payer votre compte de taxes ?

### Par votre institution financière

En vous présentant dans la majorité des institutions financières, aux comptoirs de service ou aux guichets automatiques.

### Votre institution financière acquitte votre compte de taxes ?

Vous devez lui transmettre une copie de votre compte de taxes et vous assurer que le paiement de vos taxes s'effectue conformément aux dates prescrites.

### Par Internet

Vous pouvez également payer par Internet sur les différents réseaux bancaires en inscrivant le numéro de référence/compte de 18 chiffres identifié dans le haut de votre talon de remise :

Veuillez joindre le coupon avec votre paiement	
Adresse de l'immeuble 1234 NOM DE RUE	<b>VERSEMENT 1</b> Échéance 2024-03-19 SIPC
Matricule 9064-XX-XXXX-X-XXXX-XXXX	N° référence pour paiement <b>90649XXXXXXXXXXXX</b>
Taxes courantes	950,17
Autres sommes	0,01
<b>Total à payer</b>	<b>950,18 \$</b>
Montant payé	

BARRE DANS L'ESPACE CI-DESSOUS - NE PAS PLIER, NI AGRAFER

Vous pouvez maintenant payer par Internet sur le site de la Ville avec une carte de crédit seulement, des frais de 1,98 % du total du compte de taxes ou du versement payé seront applicables.

### Par la poste

En acheminant votre (vos) chèque(s) ou mandat(s) bancaire(s) libellé(s) à l'ordre de : Ville de Terrebonne, TAXES, C.P. 120, Terrebonne (Québec) J7M 1Z2. Il est possible d'envoyer cinq chèques postdatés dans la même enveloppe, avec les talons de remise.

### Au comptoir en espèces, par chèque ou paiement direct

Argent comptant, chèque(s), mandat(s) bancaire(s) et paiement direct via Interac sont acceptés. Aucune carte de crédit n'est acceptée au comptoir.

- 513, montée Masson, J6W 2Z2 (Direction de l'administration et des finances)

## Dates d'échéance de paiement du compte de taxes 2024

- 1<sup>er</sup> versement > 19 mars 2024
- 2<sup>e</sup> versement > 7 mai 2024
- 3<sup>e</sup> versement > 9 juillet 2024
- 4<sup>e</sup> versement > 10 septembre 2024
- 5<sup>e</sup> versement > 22 octobre 2024

## Mes taxes sans papier

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à créer votre accès à votre compte de taxes en ligne ce qui vous permettra de le consulter en tout temps. De plus, vous cesserez de recevoir votre compte de taxes en version papier puisque la version électronique deviendra la version officielle.

Rendez-vous au [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes)

## Payer en ligne : simple, rapide, sécuritaire !

Consultez votre institution financière pour en savoir plus.

Possibilité de paiement en ligne sur le site de la Ville, du compte de taxes 2024 par carte de crédit seulement.



## Informations

450 961-2001  
[terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes)

## Notes importantes

### Cinq versements

Tous les contribuables de la Ville de Terrebonne ayant un compte de taxes de plus de 300 \$ peuvent acquitter leur compte de taxes en cinq versements égaux. La date d'échéance pour chacun des versements est inscrite sur les talons de remise rattachés à votre compte (ne joindre que celui correspondant à votre paiement et conserver votre compte, car celui-ci ne vous sera pas retourné). Merci de ne pas agraffer les talons au(x) chèque(s) ou au(x) mandat(s) bancaire(s).

### Reçu

Aucun reçu ne vous sera remis à moins que votre paiement soit effectué en argent comptant au comptoir de la perception des taxes. L'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu. Pour votre déclaration de revenus, votre compte de taxes fait foi du montant payé. Veuillez en conserver une copie dans vos dossiers.

### Taxes scolaires

Pour des informations concernant le paiement de la taxe scolaire, veuillez communiquer, selon le cas, avec le Centre de services scolaire des Affluents au 450 492-9400, poste 3524, ou avec le Centre de services scolaire des Mille-Îles au 450 974-7000.

### Changement d'adresse

Pour nous faire part des modifications concernant votre adresse postale, veuillez remplir le formulaire à [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes)

### Compte de taxes en ligne

Visitez le [terrebonne.ca/taxes](https://terrebonne.ca/taxes) pour consulter votre compte de taxes en ligne.

Si votre compte de taxes comporte des arrérages (retard dans le paiement avec intérêts), veuillez communiquer avec nous pour connaître le solde exact. Le taux d'intérêt annuel est de 12% depuis 2021.

Veuillez prévoir un délai compensatoire des institutions financières en faisant le paiement quelques jours avant la date d'échéance.

Pour les paiements faits en trop, veuillez noter qu'un montant de 25 \$ vous sera facturé, et ce, afin de couvrir les frais liés au remboursement.

# Bien comprendre son compte de taxes 2024



## Mot du maire

Chères Terrebonniennes, chers Terrebonniens,

Le budget 2024 a été un travail complexe. À l'instar de toutes les villes du Québec, Terrebonne doit composer avec une inflation soutenue et une hausse importante des taux d'intérêt. À cela s'ajoute l'augmentation du coût des contrats, une diminution de la construction résidentielle ainsi que l'augmentation des besoins en services.

Nous avons à cœur de faire attention au portefeuille de nos citoyens et c'est pourquoi nous avons fait de nombreux efforts pour réduire les dépenses. De plus, pour une troisième année consécutive, nous respectons notre engagement de ne pas dépasser l'inflation alors que l'ajustement du compte de taxes résidentiel est de moins de 168 \$ pour la maison moyenne.

Par ailleurs, en 2024, nous allons agir de façon responsable en créant le « fonds bleu » dédié à la réfection des infrastructures d'eau qui sont vieillissantes. C'est un important rattrapage qui doit être fait pour maintenir une eau potable de qualité et s'assurer de limiter les rejets d'eaux usées à la rivière.

En conclusion, votre conseil municipal garde le cap pour maintenir des services de qualité pour ses citoyens tout en respectant ses engagements.

Je suis conscient du travail à accomplir et je suis confiant que notre équipe saura relever les défis de ce budget 2024.



Mathieu Traversy  
Maire



## Comparatif pour une maison moyenne

Le compte de taxes d'une maison moyenne	2023	2024
Taxes sur une valeur de	359 876,00 \$	411 287,00 \$
Foncière générale	2 553,68 \$	3 094,11 \$
Foncière spéciale infrastructures	125,96 \$	143,95 \$
Foncière environnement	391,19 \$	- \$
Taxes de service (eau et assainissement)	386,00 \$	386,00 \$
<b>Total</b>	<b>3 456,83 \$</b>	<b>3 624,06 \$</b>
Écart		167,23 \$ (4,84%)
<b>Fonds de l'eau</b>		30,44 \$
Total		197,67 \$

- L'IPC annuel de 2023 étant de 5,1 %, le compte de taxes moyen reste sous l'inflation. (Statistiques Canada sur l'IPC global en 2023 pour la région métropolitaine de Montréal.)

- Un fonds de l'eau a été créé en 2024 afin de limiter l'impact fiscal de l'entretien et du remplacement nécessaires des infrastructures souterraines d'approvisionnement en eau potable.

- Afin d'atténuer la taxation reliée à la nouvelle valeur au rôle d'une propriété, la Ville s'est prévalu d'une disposition de la Loi sur la fiscalité municipale en permettant d'étaler sur trois ans cette variation entre le rôle 2020-2022 et 2023-2025. De ce fait, la valeur qui sera inscrite sur le compte de taxes 2024 sera la valeur 2023 additionnée d'un tiers de la variation du rôle. En 2025, un tiers sera de nouveau ajouté pour en arriver à la valeur inscrite au rôle après 3 ans.

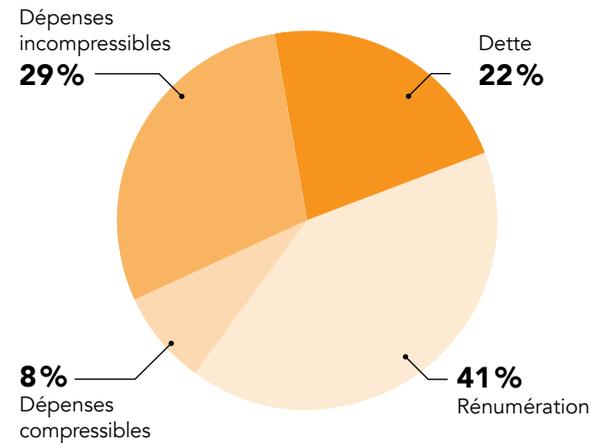
## Mesures d'atténuation

- Les petits commerces et petites industries bénéficient d'un ajustement sous l'inflation pour les premiers 5M\$ d'évaluation foncière.
- Soutien à la création d'habitations intergénérationnelles par le remboursement au citoyen occupant du permis de construction/ agrandissement lors de la réalisation d'un projet intergénérationnel (bachelor, uniplex, etc.).
- Maintien de la gratuité du transport collectif pour les 65 ans et plus, avec remboursement de la carte OPUS.
- Développement d'un programme de soutien aux premiers acheteurs qui sont citoyens de Terrebonne par le remboursement d'une partie du droit de mutation qui entrera en vigueur dans les prochains mois.

### Programme de subvention pour aînés

Le gouvernement a mis sur pied un programme de subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales payables à l'égard de votre résidence à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci. Les détails et conditions se retrouvent sur le site de Revenu Québec.

## Répartition des dépenses du budget 2024



Pour consulter le budget et le PTI, visitez le [terrebonne.ca/documentation-et-orientations](https://terrebonne.ca/documentation-et-orientations)

## Faits saillants du budget 2024

**Budget total 313,5 M\$**

### Principales variations

Hausse du service de la dette **+ 14,6 M\$**

Ajustement de la masse salariale et des autres avantages sociaux **+ 7,6 M\$**

Hausse du prix de plusieurs contrats **+ 7,2 M\$**

Diminution des permis et des mutations pour 2024 **- 6 M\$**

Diminution des coûts pour les régimes de retraite et des assurances collectives post-retraite **- 2,4 M\$**

De plus, la Ville a réduit les investissements prévus au Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 pour respecter sa capacité financière.

→ Pour le secteur résidentiel, multilogements et les petits commerces : l'augmentation, sous le seuil de l'inflation, du compte de taxes moyen est limitée à 4,84 %.

